

**A/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) RESPONSABLE(S) LEGAL(UX)**

<b>PERE ou TUTEUR :</b>	<b>* oui non</b>	<b>MERE ou TUTRICE :</b>	<b>* oui non</b>
* Marié veuf concubinage/union libre pacsé séparé divorcé célibat.		* Mariée veuve concubinage/union libre pacsée séparée divorcée célibat	
NOM :		NOM :	
Prénoms :		Prénoms :	
Date de naissance : et lieu :		Date de naissance : et lieu :	
ADRESSE complète du domicile :		ADRESSE complète du domicile :	
BP : Code postal : Commune :		BP : Code postal : Commune :	
N° de téléphone de la maison :		N° de téléphone de la maison :	
N° de téléphone du mobilis :		N° de téléphone du mobilis :	
Adresse mail :		Adresse mail :	
PROFESSION : depuis le :		PROFESSION : depuis le :	
Adresse du lieu de travail :		Adresse du lieu de travail :	
EMPLOYEUR :		EMPLOYEUR :	
<b>AUTRES SOURCES DE REVENUS *</b>		<b>AUTRES SOURCES DE REVENUS *</b>	
et/ou PENSIONS et/ou RETRAITES et/ou BENEFICES de PROFESSIONS LIBERALES et/ou REVENUS FONCIERS et/ou LOCATIFS et/ou RENTES et AUTRES :		et/ou PENSIONS et/ou RETRAITES et/ou BENEFICES de PROFESSIONS LIBERALES et/ou REVENUS FONCIERS et/ou LOCATIFS et/ou RENTES et AUTRES	
*Entourer votre choix et fournir la pièce justificative (pour autres sources de revenus)			

**B/ ENFANTS A CHARGE SCOLARISES et A SCOLARISER**

NOM et Prénoms de la fratrie	Date et lieu de naissance	Infos futures : établissement scolaire, classe et qualité

**C/ AVEZ-VOUS D'AUTRES PERSONNES A VOTRE CHARGE ?**

NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTE

Je (Nous), soussigné(s) NOM(S) ET PRENOM(S) .....  
 DECLARE(ONS) SUR L'HONNEUR QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT EXACTS.

A.....LE.....SIGNATURE.....

**« IL EST RAPPELE QUE LES FRAUDES ET TENTATIVES DE FRAUDES SONT PASSIBLES DE SANCTIONS PENALES PREVUES AUX ARTICLES 313-1, 313-3, 433-19 ET 441-7 DU CODE PENAL ET PEUVENT CONDUIRE A LA SUSPENSION DE L'INSTRUCTION OU AU RETRAIT DES DROITS DONT LE BENEFICE ETAIT DEMANDE »**

C'est l'établissement qui transmet le dossier complet à la mairie de votre résidence.

**En cas de suivi social, l'avis de l'ass. social(e) est requis avant le dépôt à l'établissement scolaire**

**AVIS du Chef d'établissement**

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Nom, Prénom du signataire et cachet

**AVIS de l'assistant(e) social(e)**

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Nom, Prénom du signataire et cachet

**AVIS de la Commission municipale** (sur l'exactitude des renseignements fournis par les demandeurs)

La résidence de la famille :

La situation professionnelle et les revenus du foyer :

La situation familiale et les personnes à charge :

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Nom, Prénom du signataire et cachet

**CONDITIONS PRINCIPALES D'ATTRIBUTION**

**PIECES JUSTIFICATIVES à fournir (photocopie)**

1 rib/rip 23 chiffres des parents si enfant externe et/ou lycéen (aucun compte épargne n'est accepté) ;  
-Carte couverture sociale à jour **en particulier celle de la CAFAT – AMG N° ..... à indiquer.**

**CRITERE DE RESIDENCE**

Les parents demandeurs doivent résider en province Nord

-Reçu du loyer ou d'électricité ou d'eau ou des ordures ménagères ou attestation de résidence ou en cas d'hébergement (attestation du logeur + pièce identité du logeur + un des reçus précités)

**CRITERE D'AGE**

Age minimum: 2 ans et 9 mois au 1<sup>er</sup> mars 2021 (être né avant le 1<sup>er</sup> juin 2018) ;  
Age maximum: jusqu'à la fin des études secondaires.

-Livret de famille ou -extrait d'acte de naissance et/ou -acte d'adoption, de palabre ou équivalence.

**CRITERE DES RESSOURCES** Les parents demandeurs doivent travailler en province Nord : fournir tous les renseignements sur l'ensemble des revenus (professionnels, patentes, fonciers, locatifs, traitements ou bénéfices d'exploitation ou libérales, chômage, retraites, pensions, indemnités, rentes...)

**Parent(s) (Mme et Mr) et enfant à charge non scolaire :**

**Sans emploi** : attestation de non ressources – de pointage à cap emploi ou toute autre équivalence ;

**Au chômage** : attestation figurant montant et durée et attestation de pointage à cap emploi ;  
**Salarié(s)** ; 3 dernières fiches de salaire 2020 + celle de décembre 2019 et le dernier avis d'imposition ou de non-imposition (recto/verso)

**Patentés pour chacun des parents selon le cas** : la dernière déclaration des revenus et le dernier avis d'imposition ou de non-imposition (recto/verso) ;

**\*AUTRES SOURCES DE REVENUS :**

-Attestation ou certificat justifiant des montants perçus ;

**Enfant non scolaire** : attest.de non ressources et de pointage à cap emploi – attest. du logeur (voir justificatifs énoncés dans « critère de résidence »).

**Parents séparés** : Jugement divorce ou toute autre pièce prouvant la garde légale des enfants, palabre.

(Base plafond 50 214 FCFP/personne)		LIMITE REVENUS PLAFONNES (en FCFP)							
Nombre de personnes vivant au foyer (parts)	Enfant du primaire ou du collège	Ajout d'une PART supplémentaire si enfant LYCEEN							
		+1 part si lycéen	+2 parts si 2 lycéens	+3 parts si 3 lycéens	+4 parts si 4 lycéens				
3	150 642	4	200 856						
4	200 856	5	251 070	6	301 284				
5	251 070	6	301 284	7	351 498	8	401 712		
6	301 284	7	351 498	8	401 712	9	451 926	10	502 140

1 part par personne vivant au foyer (y compris les parents) (2 parts pour un parent seul)  
Une famille avec 1 enfant lycéen à charge (4 parts), les revenus ne doivent pas dépasser 200 856 ;  
Une famille avec 3 enfants à charge (lycéen, collégien et non scolaire) (6 parts) les revenus du foyer ne doivent pas dépasser 301 284.

Dans le cas où vos ressources dépasseraient largement le plafond des revenus indiqué dans le tableau ci-dessus, une demande de bourse n'est pas nécessaire. Une attestation de non-boursier pourra être délivrée après avis de la commission provinciale des allocations scolaires.

Pour tout renseignement complémentaire, le service est disponible au 477227.

**C/ AVEZ-VOUS D'AUTRES PERSONNES A CHARGE ?**

-Les revenus (salaire) + carte couv. sociale et attestation du logeur établie p/le demandeur de la bourse ;

-Attestation prise en charge (délégation autorité parentale ou équivalence) + carte couverture sociale.

**A partir du LUNDI 24 AOUT 2020** dépôt du dossier complet auprès de l'établissement qui vous l'a remis ou auprès de l'établissement où sera inscrit votre enfant. Attention, tout dossier incomplet sera rejeté et aucun retardataire ne sera accepté.

**LA CLOTURE DE LA CAMPAGNE EST PREVUE LE LUNDI 31 AOUT 2020**